

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Christèle TZANEV
Tél. : 03 20 40 43 39
christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France sur la fusion absorption des organismes d'HLM SIA et SIGH

En application de l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le projet de fusion absorption des organismes d'HLM SIA et SIGH a été soumis à l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) le 19 septembre 2023.

La fusion des deux organismes doit permettre d'unifier la gouvernance, d'augmenter la production de logements, d'accélérer la transition énergétique et environnementale en massifiant notamment les investissements. Le rapprochement répondra également aux objectifs de renforcement de la proximité et d'amélioration l'accompagnement social des locataires, de consolidation des implantations territoriales dans le Nord et le Pas-de-Calais, en proposant une organisation plus proche des collectivités, moins décentralisée.

Dans ce cadre, et par l'effet de la fusion, la nouvelle société disposera d'un patrimoine de plus de 70 000 logements lui permettant d'atteindre une taille critique en vue de répondre aux enjeux futurs du secteur du logement social et de mettre en œuvre un projet d'entreprise reposant sur les principes suivants :

- une production annuelle ambitieuse (1 000 logements locatifs sociaux à partir de 2027) ;
- l'éradication des étiquettes énergétiques E d'ici 2034 ;
- des gains d'exploitation de 8,1 M€ ;
- la stabilité du nombre de postes dans la nouvelle organisation.

Le bureau du CRHH émet un avis favorable à la fusion par voie d'absorption de la société SIGH par la société SIA.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS